

## Membres observateurs Rôle et fonction des délégué·e·s

### 1. INTITULÉ

Délégué·e à la plateforme Agora Vaud

### 2. RÔLE PRINCIPAL

Le ou la délégué·e à la plateforme est désigné·e par l'institution ou le service communal pour faire le lien entre l'institution/la commune et la plateforme. Il ou elle a pour responsabilité de transmettre à l'interne de sa structure les informations du réseau seniors. A l'inverse, il ou elle a pour rôle de faire remonter à la plateforme les informations, questions, besoins de son institution/service en lien avec le public senior.

Plusieurs personnes peuvent être déléguées par un Membre observateur à la plateforme ; cette dernière sera informée au préalable de tout changement ou addition de nouvelles personnes. Elles pourront alterner leur présence aux séances de la plateforme en fonction de leurs disponibilités et intérêts.

### 3. PROFIL

Il s'agit généralement de la ou des personnes qui traitent directement de projets en lien avec les seniors (assistant·e social·e, travailleur/travailleuse social·e, infirmière, chargé·e de projets « seniors », etc.) ou qui traitent de projets/actions qui peuvent avoir un impact sur les seniors (ex : architectes, urbanistes, chargé·e de projets qui incluent en partie des seniors, etc.).

### 4. ACTIVITÉS AU SEIN DE LA PLATEFORME

#### 4.1. Présence aux événements

La présence aux événements permet de tisser des liens en direct, de connaître et se faire connaître, de diffuser des informations, de participer activement aux réflexions qui occupent les Membres à un moment donné et de faire le lien entre les acteurs du terrain et la plateforme.

La présence des délégué·e·s à un maximum de séances est fortement encouragée.

Le nombre d'événements peut varier d'une année à l'autre. Ces rencontres ont lieu sur des demi-journées ou des journées. Le calendrier est communiqué en fin d'année pour l'année suivante.

#### 4.2. Présence aux Assemblées générales annuelles

Les délégué·e·s Membres observateurs sont invité·e·s aux assemblées générales.

Les Membres observateurs n'ont pas le droit de vote à l'assemblée générale (élection du comité, approbation du procès-verbal, du rapport financier, etc.). Cependant, ils sont invités à y participer afin de se tenir informés du fonctionnement administratif de la plateforme.

Il y a une seule assemblée générale ordinaire par année. Elle se tient normalement durant le mois de juin.

Agora Vaud peut ponctuellement organiser une assemblée générale extraordinaire en fonction des affaires urgentes à traiter avec ses Membres.

### **4.3. Diffusion et transmission d'informations d'intérêt pour le réseau seniors**

Les délégué·e·s ont la responsabilité de transmettre et de s'informer au sein du réseau sur les projets, actions, activités, enjeux, besoins et demandes en lien avec les seniors.

L'échange d'informations permet une meilleure coordination des acteurs du réseau (institutionnels, associatifs, communaux, société civile, etc.).

Par le biais des plénières et du bulletin d'information de la plateforme « Agora News », les Membres observateurs transmettent et s'informent sur les principaux enjeux « seniors » de notre canton.